

BULLETIN 2022 MUNICIPAL

JANVIER 2022



Editorial du Maire Annus Horribilis

A propos de l'année écoulée, les qualificatifs manquent, mais horribilis fait bien l'affaire. Alors que cet été on pensait que la sortie de crise se profilait, un nouveau variant nous plonge dans une 5^{ème} vague ! Rien ne nous assure maintenant que les vagues de cet océan viral ne viennent un jour s'échouer et mourir ainsi qu'on l'espère.

Nulle part on n'a fêté Noël et le jour de l'An dans la liesse des jours heureux : ceux d'avant !

Il faut dire et redire que la vaccination représente aujourd'hui la seule voie pour échapper à ce fléau. N'oublions pas que c'est la vaccination obligatoire qui a conduit à l'éradication de la rage, de la tuberculose, de la polio, de la diphtérie... tous les prétextes fallacieux qu'une minorité nous oppose pour adopter une attitude contraire ne sont que faux semblants irresponsables : 85% des hospitalisations concernent les non vaccinés !

Quelle imposture aussi, d'entendre clamer dans les défilés par les jusqu'aux boutistes qui continuent à battre le pavé, que l'obligation du pass sanitaire fait de notre pays une dictature ! Un modèle de démocratie décentralisée comme l'Allemagne (et elle n'est pas la seule) a même rendu la vaccination obligatoire.

Le pass sanitaire devenu pass vaccinal est au contraire un espoir de libertés retrouvées.

2022 sera aussi une année électorale majeure.

- Les 10 et 24 avril se tiendront les élections présidentielles
- Les 12 et 19 juin les élections législatives (députés)

Les villages de la vallée de Josbaig ont toujours su montrer leur sens du civisme en votant massivement.

L'écologie sera un thème majeur de tous les candidats, et, bien sûr, des « Verts » en particulier. Leur relatif succès aux Municipales et aux Régionales en 2020, semble cependant leur être monté à la tête : à croire que leurs cerveaux irrigués au jus de carottes les fait passer du vert au rouge car voilà qu'une fois élus, ils veulent tout interdire.

On sait, bien sûr, qu'ils prônent une augmentation généralisée des taxes sur les sources d'énergie ; mais voilà que le Maire de Bordeaux prétend interdire la coupe des sapins de Noël, celui de Strasbourg veut interdire le foie gras (mais donne des millions d'euros pour construire une

mosquée), à Lyon, il ne veut plus du Tour de France, à Grenoble pas de repas de viande dans les cantines, à Tours la Maire écolo ne veut plus que les jeunes rêvent de devenir pilotes, ailleurs ils s'en prennent au concours Miss France et il s'en trouve pour se réjouir du 1^{er} confinement grâce auquel l'air était moins pollué !

Sur notre territoire, au Somport, où la CCHB mène un projet de rénovation et de diversification des activités de la station, ils s'opposent à la construction de l'escalier mécanique de la piste de luge !

On a tous envie, de rendre ses couleurs à la planète et on est tous écolos, mais un califat écolo instauré par ces ayatollahs liberticides c'est non ! Ne laissons pas aux écologistes radicaux le monopole du vert !

Dès lors, et comme l'an dernier, en ce début 2022, l'inquiétude demeure. Souhaitons donc surtout que 2022 nous garde la santé et nous laisse espérer retrouver une vie normale, faite de rencontres retrouvées, de partages renouvelés, et d'amour.

Au nom du Conseil Municipal, c'est tout le bonheur que je vous souhaite.



RECEPTION DES NOUVEAUX HABITANTS

Si les conditions sanitaires le permettent, le Conseil Municipal renouera avec la tradition qu'il a instituée en invitant les nouveaux habitants à l'occasion des vœux de la nouvelle année lors d'un vin d'honneur à la Mairie.

L'institution de ce petit moment de convivialité permet de commencer l'année en souhaitant la bienvenue aux nouveaux arrivants dans la commune en faisant amicalement plus amples connaissances.

C'est ainsi que nous espérons rencontrer :

- ✓ M et Mme ALPHONSE FELIX 12 rue de Rimbéré
- ✓ M.et Mme CANVILLE 3 rue de La Boisière
- ✓ M FAURE 52 rue du Bourguet
- ✓ M GASTON 1132 rue du Bourguet
- ✓ Mme WEISTROFFER et M. MULLER 229 rue de la Carrère
- ✓ Mme ROUVIERE 492 rue du Bourguet
- ✓ Mme CHAPELIER 96 rue de la Carrère
- ✓ M et Mme JOVÉ 80 rue de la Carrère

UNE BONNE NOUVELLE EN CE DEBUT D'ANNEE : L'ACHEVEMENT DE NOTRE ZONE D'ACTIVITES

Après que les établissements LACOMME aient renoncé à construire la supérette pour laquelle ils avaient acheté le terrain de la zone d'activités du rond-point de Ruchens, la commune n'a pas perdu de temps.

Le Conseil Municipal a repris la main, racheté le terrain au prix auquel elle l'avait vendu 8 ans auparavant, pour le diviser en 2 lots qu'elle vient de revendre. Et tout cela en une seule année ! Mettant fin ainsi à 8 ans d'atermoiements !

Le Conseil Municipal se félicite de la célérité avec laquelle cette opération a été menée.

- Le 19 septembre, le lot n°2 a été vendu pour 36960 € TTC à la Société PALOUMET de David et Anaïs PALOUMET, pour la construction d'une supérette (produits locaux mais pas seulement), ainsi que 2 locaux de locations à saisir...

Les travaux devraient rapidement démarrer.

- Le 15 décembre le lot n°1 a été vendu (30000 € TTC), à la société LUMILIEN (Mme Isabelle CUYEU/PENEN) pour la construction d'une micro-crèche.

Les travaux doivent démarrer dans 2 ans.

A terme, cette zone d'activités va donc offrir un panel de commerces et de services enrichis : superette, locaux de locations où s'installeront d'autres activités, pharmacie, boulangerie-pâtisserie, salon de coiffure, micro-crèche Un véritable mini-centre commercial !

A un moment où, trop souvent le monde rural, se désertifie en perdant ses commerces et ses services, **notre village qui dispose en outre d'un hôtel restaurant réputé et (encore d'un médecin), peut s'enorgueillir de relever la tête.**

Prenons bien conscience cependant que rien n'est jamais irrémédiablement acquis. Pourquoi aller chercher ailleurs ce que nous avons sur place et de qualité ? Il dépend de notre comportement de consommateurs que ces services se maintiennent ou disparaissent.

DES NOUVELLES DE NOTRE ECOLE

L'école de notre village fait partie du Regroupement Pédagogique Intercommunal de la Vallée de Josbaig, géré par la CCHB.

L'équipe enseignante compte 7 professeures des écoles réparties sur 5 écoles :

Ecole de Geüs (CE2/CM1) : Madame Paola COUCHINAVE

Ecole de Géronce (CM1/CM2) : Madame Florence CAMET-LASSALLE à 3/4 temps et Madame Emilie BONNEVIALLE à 1/4 temps

Ecole d'Orin (GS/CP) : Madame Valérie LAPUYADE

Ecole de Préchacq-Josbaig (CP/CE1) : Madame Sandrine GASTEREGUY

Ecole de Saint Goin : Madame Maryline GABASTON Directrice (classe MS/GS)
Madame Brigitte CHAMBRIER (classe TPS/PS/MS)

LES EFFECTIFS DU RPI 2021/2022

ÉCOLES	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Saint- Goin	3 (+4 janv)	8	15	17						43+4
Orin					24					24
Préchacq-Josbaig						17	6			23
Geüs							13	10		23
Géronce								4	17	21
Total	3+4	8	15	17	24	17	19	14	17	134 138 en janv.

Les services académiques ont accordé la possibilité d'accueillir des jeunes en mission de service civique dans les écoles. Les postes ne sont pas encore pourvus dans les 5 écoles. A Geüs, c'est Marine ETCHEGOYHEN qui accompagne l'enseignante au quotidien.

Représentants des parents d'élèves pour l'école de Geüs : Madame Sabine BENOIT (titulaire) et Madame Christelle EBERHARD (suppléante).

L'obligation scolaire commence dès l'âge de 3 ans. Les **inscriptions** se font sur présentation du livret de famille et d'un certificat médical attestant des vaccinations réglementaires, **auprès du secrétariat de la mairie de résidence** ou, si pas de domiciliation dans une des communes du RPI, dans la mairie de la commune dans laquelle se trouve l'école. Un imprimé d'inscription est ensuite délivré par la CCHB puis enregistré par le Directeur de l'école.

Les effectifs sont stables depuis plusieurs années, mais il est important de rappeler la possible « menace » de suppression d'1 poste, quand il y a plus de 15 élèves de CM2 qui partent au collège. Cette année, les effectifs en maternelles n'ont jamais été aussi bas depuis 5 ans. L'équilibre reste donc fragile. Nous savons tous l'importance du maintien de notre école pour la vie du village, mobilisons nous pour que notre territoire rural soit attractif avec tous les services et équipements nécessaires.

D'autant que les services périphériques sont nombreux dans la Vallée : le transport scolaire du matin et du soir qui dessert toutes les communes de la Vallée (dont Aren) est géré par la Région (payant, sur inscription sur le site internet transports.nouvelle-aquitaine.fr). Le transport du midi qui amène les enfants à la cantine à St Goin est géré par la CCHB (gratuit). Les services de restauration scolaire et de garderie dépendent de la CCHB. La garderie est ouverte le matin de 7h30 à 8h45 et le soir de 16h30 à 19h. L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Josbaig basé à St Goin et géré par la CCHB, est ouvert tous les mercredis et une partie des vacances scolaires.

Les élèves du RPI bénéficient également du soutien et des actions de l'Association des Parents d'Elèves (APE) qui a pour mission de récolter des fonds pour financer les projets pédagogiques entrepris par les enseignantes (vente d'objets, de pâtisseries, marché de Noël, théâtre, loto bourriche, kermesse,...).

Les horaires de l'école de Geüs sont : le matin 8h50-12h10 et l'après-midi 13h55-16h35.

Les principaux projets pédagogiques ont pu être menés malgré le contexte sanitaire. **Sports** : la classe de Geüs a participé à un projet Rugby sur 5 séances cet automne, les vendredis après-midi, organisé par

la FFR et le Comité 64. Un membre du comité et des bénévoles du club de rugby de Josbaig sont intervenus lors des séances et les trajets en bus ont été financés par l'USJ.

La classe a pu également mener son projet escalade en partenariat avec le Mur d'Oloron et l'APE qui a entièrement financé les 5 séances d'initiation et les trajets en bus.

Les élèves iront également à la piscine pour 7 séances en période 3. Les coûts des transports et entrées sont pris en charge par la Communauté des communes du Haut Béarn.

Arts/Spectacles vivants : participation au spectacle "*Une métamorphose*" le 24/09/21 (report) + 2 autres prévus dans l'année. La prise en charge financière des spectacles se fait en grande partie par la CCHB (transport + une partie du prix d'entrée). Reste à charge par l'APE 3€/élève/spectacle.

Lire et écrire >Prix Bouquin Malin : Les classes de Géronce et Geüs participent au PBM organisé par la médiathèque. Les élèves ont 9 livres à lire d'octobre à février puis ils voteront en mai pour leurs livres préférés. Un travail sur le langage oral (club de lecture) et l'écriture (critiques littéraires, lettre à l'auteur) sera notamment effectué. Cela permettra les échanges entre les deux classes.

Celui qui n'a pas annulé sa prestation cette année et qui a pu être accueilli le vendredi 17 décembre, et sur un air de trompette svp, c'est le Père Noël ! Il a distribué dans toutes les classes du RPI des cadeaux et le goûter de Noël, accompagné de ses assistantes de l'APE.

L'équipe du Conseil Municipal tenait à remercier chaleureusement les élèves de Geüs et leur enseignante Paola, qui ont renouvelé l'initiative prise l'an dernier, d'offrir des boîtes cadeaux avec à l'intérieur objets et cartes de vœux confectionnés par leurs petites mains, et quelques gourmandises, aux aînés de + de 70 ans du village. Une jolie attention personnalisée pour adoucir cette fin d'année.



TRAVAUX

L'année 2021 aura surtout vu la réalisation des travaux de Mairie, dans des conditions difficiles dues à la pandémie et ses répercussions sur l'approvisionnement des matériaux pour les entreprises.

Rappel : Chacun se souvient de l'état dans lequel se trouvait notre maison communale. Les derniers travaux dataient de plus de 30 ans et c'était de loin la plus vieillotte de la vallée. Si l'âge peut avoir du charme, il était devenu difficile d'y travailler : ni la conception, ni l'aménagement mobilier, ni l'état des sanitaires et des installations électriques n'étaient conformes : pas de WC visiteurs ni PMR, pas de séparation des flux Ecole/Mairie/logement comme cela est exigé ; rien ne répondait aux normes d'un bâtiment actuel moderne et connecté accueillant du public.

En 2019, Le Conseil Municipal a donc décidé de procéder à des travaux pour un projet global de mises aux normes et rénovation, en même temps que le remplacement de la réserve incendie obsolète, pour sécuriser tout le centre du village, et de réaliser une petite extension pouvant servir de salle de réunions publiques ou associatives, notre commune n'en possédant pas.

**De nos jours, la Mairie est le premier point de services de proximité.
Le but est donc de mieux servir et sécuriser la population.**

1- La Mairie

Les travaux ont commencé en novembre 2020 pour s'achever fin 2021



Phase 1 démolition du petit garage et construction de l'extension



Phase 2 : rénovation de l'existant : ancienne salle du Conseil et secrétariat



Mai 2021 Travail de secrétariat difficile après un 1^{er} déménagement provisoire dans les nouveaux locaux pendant la rénovation de l'existant.



Décembre 2021

La nouvelle Mairie, dont les finitions ne sont pas encore achevées, a désormais ouvert ses portes ; une Mairie comme l'ont souhaitée les élus, dessinée par Audrey ARDAENS, architecte à l'APGL.

Elle offre aux habitants des services qui font la vie et le dynamisme d'une commune, dans de nouveaux locaux mieux structurés et mieux adaptés aux nouveaux besoins, et conformes sur le plan de la sécurité.

Sur le plan budgétaire : toutes les levées de réserves ne sont pas encore faites, toutes les factures ne sont pas encore arrivées, ni toutes les subventions versées. Un bilan financier sera publié lorsque tous ces éléments seront connus, mais nous devrions rester dans le cadre des 300000 € TTC prévus.

Le reste à charge estimé pour la commune serait de 100000 €, couvert par un emprunt à 0,8 % sur 20 ans, **sans toucher à notre fonds de réserves et sans augmentation d'impôts.**

2- La réserve incendie du Centre Bourg



Avant
une verrue obsolète et inutilisable



Après
une réserve neuve, sécurisée, enterrée

Rappel : Les communes ont l'obligation d'assurer la sécurité contre l'Incendie.
L'ancienne réserve, à demi enterrée ne l'assurait plus depuis longtemps.

Le centre du village, ce n'est pas seulement des habitations, mais des établissements recevant du Public (ERP) : un hôtel, un restaurant, une école, une mairie, pour lesquels la réglementation est particulièrement stricte.

Nous ne pouvions pas continuer à prendre de tels risques, qui engagent non seulement la responsabilité de la commune, mais aussi la responsabilité personnelle des élus, Maire et Adjointes en particulier.

En 2019, le Conseil Municipal précédent a donc décidé de remplacer cette réserve défectueuse et disgracieuse, par une réserve neuve et enterrée.

Coût de l'opération : 68 969,91 €

Subvention et recettes prévues : 36 155,58 €

3- Le Parvis

L'enfouissement de la réserve incendie a permis la création d'un parvis facilitant l'accès à la Mairie et constituant un petit réaménagement paysager valorisant et esthétiquement réussi en centre bourg, avec la création de quelques places de stationnement.

Coût : 27 990 € HT

Subventions/recettes prévues : 11 221 €



Travaux de voirie :

La longueur de la voirie communale constitue une charge importante pour notre village. Nous nous efforçons de l'entretenir en procédant chaque année aux réfections nécessaires.

Cette année, ce sont 2 tronçons de la rue du Bourguet qui ont été refaits avec la jonction de la rue du Hittau, pour un montant de 29 038,50 HT, subventionnable à 35 %

Le tronçon de la partie supérieure a nécessité un reprofilage pour élargir la chaussée dans la montée avant l'intersection avec la rue de l'Arrecq de Cassou.

Le 1^{er} tronçon (en partie basse) n'a pas été réceptionné par le Conseil Municipal pour les malfaçons et devra être refait.



AIRE DE JEUX DU FRONTON



Elle aussi est obsolète L'APAVE (organisme de contrôle) nous l'a signalé et nous avons dû fermer le toboggan pour sa dangerosité.

En outre, la crue du 10 décembre l'a en partie détruite. (Nous attendons le passage des experts en assurances pour nettoyer l'aire de jeux).

Or, cet espace est très prisé des jeunes enfants, de leurs mamans et de leurs nounous.

Le Conseil Municipal a donc décidé d'en concevoir une autre, intergénérationnelle, pour un montant de 50 000 € HT, qui pourrait être subventionnée à hauteur de 70 % par l'Etat et le Département.

LA FIBRE

Ce devait être 2020, puis 2021 ...ce sera sûrement 2022

De nombreux problèmes retardent son déploiement, essentiellement liés à l'entreprise sous-traitante (ERT), dont beaucoup se plaignent.

Les ouvriers portugais, dont peu parlent français éprouvent beaucoup de difficultés.

1^{er} Octobre 2020 installation du NRO (nœud de raccordement optique) au rond-point de Ruchens.

Octobre 2021 : installation de l'armoire de rue (SRO)

Novembre 2021 : passage des ficelles dans les gaines pour tirer ensuite la fibre...
Vous serez informés de la suite, que l'on espère plus rapide.

Sécurisation des lignes électriques

Dans tout le haut du village, depuis chez M. Mme ALLUE jusqu'à l'Arrecq de Cassou, les fils nus ont été remplacés par du torsadé, ce qui a nécessité le remplacement de quelques poteaux supports.

Les 80 premiers mètres ont été enfouis par l'entreprise COPLAN.

Cette sécurisation est prise en charge à 95% par le syndicat d'énergie SDEPA.

Suppression du poteau et enfouissement des réseaux rue du Bourguet



La sécurité au village : routière certes, mais pas seulement

Les municipalités successives se sont surtout attachées à la sécurité routière :

Etablissement d'un plan de sécurité routière mis en place en 2014 (limitation de vitesse à 30 km/h dans le village, pose de ralentisseurs et de panneaux de priorités, installation d'un radar pédagogique, création d'un chemin piétonnier etc..) : **un plan satisfaisant, même s'il nous faut constamment rappeler la limitation à 30 km/h.**

La baisse du nombre de morts sur les routes s'explique principalement par les limitations de la vitesse, auxquelles s'ajoute le coup de frein donné aux déplacements par le confinement et ses répercussions. Mais si la mortalité routière est en recul pour la plupart des tranches d'âges, celle des jeunes a tendance à augmenter.

Phénomène nouveau, l'augmentation du déplacement des jeunes à motocyclettes, scooters, motos, sans être sensibilisés aux risques de ces engins ni au nécessaire respect du code de la route et des limitations de vitesse.

Notre vallée a vu ces comportements dangereux augmenter cette année pour les venues au fronton et la traversée des villages à vitesse inconsidérée, sans parler des bruits émanant des pots d'échappement trafiqués !

Les Maires de la vallée ont décidé de réagir, en sensibilisant ces jeunes, et en intervenant avec les forces de police dans le cadre d'une convention « citoyens vigilants », comme celle qui a été établie à Saint-Goin.

La convention « citoyens vigilants » avec la Gendarmerie dont le principe a été décidé en Conseil Municipal, verra le jour en 2022. Elle vise à assurer la tranquillité des habitants et des seniors en particulier en faisant appel aux citoyens eux-mêmes (voisins par exemple) pour renforcer leur protection.

Si la délinquance prend des formes nouvelles avec les cyber-attaques, elle maintient aussi ses aspects traditionnels (cambriolages, vols à l'arraché, démarchages à domicile par de faux employés de tout poil... dont il faut se méfier.)

Vous serez donc sollicités dans ce cadre, en 2022, lors de réunions avec la Gendarmerie. Il s'agit avant tout de créer du lien social qui sécurise.

La tranquillité publique est un droit qui doit être garanti à tous et qui se trouve au contraire malmené par la montée des incivilités.

URBANISME : Rappel

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020.

Il est consultable en mairie, au Pôle urbanisme de la CCHB et sur le site :

<https://www.hautbearn.fr/vivre-habiter/urbanismehabitat/plui-de-josbaig.html>

Chaque zone est dotée d'un règlement spécifique

Nous vous rappelons que toute construction nouvelle, extension, modification de l'aspect extérieur de votre maison, tout abri de jardin (supérieur à 5m², même démontable), tout changement de destination (grange transformée en pièce à vivre par exemple), doit faire l'objet d'une déclaration en mairie afin d'obtenir une autorisation. Il en est de même pour toute piscine d'une surface supérieure à 10 m², y compris démontable ou hors sol.

Les formulaires de demandes sont téléchargeables sur le site www.service-public.fr, rubrique logement urbanisme. Les dossiers sont à déposer en mairie en deux exemplaires. Le service urbanisme de la CCHB est en charge de l'instruction.

INSPECTION des géomètres du Cadastre le 18 Octobre 2021

Ils sont venus sur la commune, avec les autorisations d'urbanisme délivrées, (permis de construire, déclarations diverses des particuliers), afin de vérifier la conformité des réalisations sur le terrain par rapport aux déclarations....

Ils ont également procédé, en Mairie, à une information sur leurs missions.

Un concert exceptionnel le samedi 31 juillet à l'église de GEUS

Exceptionnel par sa qualité : François DUMONT, pianiste, lauréat des plus prestigieux concours internationaux (Reine Elisabeth de Bruxelles, Chopin de Varsovie), nommé aux victoires de la musique, révélation de la critique musicale, qui mène une carrière internationale remarquée, est venu interpréter quelques œuvres de son répertoire.

Cet habitué des plus grandes scènes mondiales nous a exprimé son plaisir de venir jouer dans l'ambiance intimiste de notre petite église.



Concert exceptionnel aussi par sa date, entre les 3^{ème} et 4^{ème} vagues du fléau qui nous perturbe tant et qui nous inquiète tant depuis 2 ans.

Plusieurs fois reporté en raison des circonstances, ce concert est arrivé comme une éclaircie dans notre ciel si gris de la pandémie et de la météorologie, une véritable embellie que l'on voudrait porteuse d'un avenir meilleur. On veut y voir la preuve aussi que l'art et la musique triomphent du mal.

Tous nos remerciements et toute notre gratitude à la saison culturelle de l'Espace Jéliotte, à sa directrice Jackie CHALLA et à son équipe, pour sa politique culturelle de décentralisation des spectacles, qui

permet à des petits villages comme le nôtre, d'accueillir des tels événements dont ont su profiter les mélomanes de la vallée et d'ailleurs.

29 Septembre 2021 VIRADES DE L'ESPOIR

Plus de 150 participants aux diverses randos, notamment « la rando famille et petits vélos », très appréciée, ont permis de récolter 1885 € sur la vallée.

Les virades luttent contre la Mucoviscidose. Le KAFTRIO, un nouveau médicament révolutionnaire a ainsi pu être développé grâce à ces fonds récoltés. Il est porteur d'espoir car il augmente la capacité respiratoire.

Marjorie MORAIRE a vu la sienne augmenter de 40 à 70 %, évitant ainsi une greffe pulmonaire.

Cette action prend place chaque année le dernier dimanche de septembre. Roger NODIN en est la cheville ouvrière sur notre territoire : qu'il en soit vivement remercié.



Jeudi 11 août 2022 : Geüs accueillera un marché de producteurs.

Une convention de partenariat signée entre la Chambre d' Agriculture et la CCHB a retenu notre village pour organiser cette animation dont **la vocation est de mettre en valeur la richesse de la production du terroir.**

Ces rendez-vous sont aussi l'occasion de créer un contact entre le producteur et le consommateur comme l'explique le Président Bernard UTHURRY.

Le succès de ces marchés prouve la prise de conscience des français pour un retour aux sources en privilégiant les circuits courts et le commerce de proximité.

Il faut sauver nos agriculteurs de la dictature des hypermarchés qui imposent des prix aux producteurs qui ne leur permettent plus de vivre. En surproduisant pour surconsommer des produits formatés de médiocre qualité, en écrasant les prix pour augmenter toujours plus la marge des distributeurs, on ruine les producteurs.

La disparition du monde paysan marquerait la fin de notre civilisation.

En soutenant les marchés paysans, les AMAP, les petits producteurs locaux, on permet à ceux qui nous offrent des produits de qualité de travailler pour notre plus grand bien.

Le chapiteau des fêtes du 15 août sera monté dès le 10 août pour servir de repli en cas de pluie.

Dès à présent, retenez donc cette date.

Pourquoi ne pas venir découvrir la richesse et la qualité de la production du terroir.

Il sera possible de se restaurer sur place en passant un bon moment.

Bien sûr nous espérons que les fêtes du 15 août pourront ensuite avoir lieu.

Trier c'est bien, prévenir c'est mieux !

Aujourd'hui, chaque habitant du Haut-Béarn produit plus de 500 kg de déchets ménagers et assimilés par an. La quantité de déchets a doublé en 40 ans : nous achetons plus et plus fréquemment. Et les produits sont de plus en plus éphémères. Face à ce constat, la réduction des déchets est une démarche essentielle.

La réussite de la réduction des déchets est donc basée sur la prévention des déchets, c'est-à-dire avant que celui-ci ne soit produit, **car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !**

1. Le compostage

Le saviez-vous ? 50% de nos ordures ménagères résiduelles (bac à capot vert) est composé de déchets biodégradables.

Pour remédier à cela le Sictom et Valor Béarn proposent des ateliers "Jardin zéro déchet" où vous apprendrez toutes les techniques du compostage, mais aussi du jardinage au naturel. A l'issue de l'atelier un composteur vous sera remis gratuitement. Renseignements et inscriptions au 05 59 39 55 10.



2. L'allongement de la durée de vie des produits : réemploi, réparation, don...

Avant de jeter un objet, je me demande s'il est réutilisable ou réparable. J'opte pour le don, la réparation ou le troc en me tournant vers les acteurs du territoire. Bref, j'allonge sa durée de vie !

3. La lutte contre le gaspillage alimentaire

Le saviez-vous ? Le gaspillage alimentaire c'est 20 kg de nourriture (dont 7 kg encore emballés) qui sont jetés par personne et par an. Ce qui représente une perte de 400 € par an pour une famille de 4 personnes !

Pour réduire mon gaspillage alimentaire, je prépare ma liste de courses, je fais attention aux dates de péremptions, je cuisine les justes doses tout comme les restes.



4. La consommation responsable

Consommer responsable, c'est aussi penser à prendre mes cabas et contenants, éviter les produits sur emballés, et favoriser le vrac et le local.



Que faire si mon bac jaune est refusé à la collecte ?

En cas de refus de collecte, n'hésitez pas à contacter le Sictom au 05 59 39 55 10, pour comprendre la raison du refus.

Un ambassadeur du tri et de la prévention des déchets viendra à votre rencontre pour vous accompagner dans votre geste de tri. Les ambassadeurs du tri ont pour mission d'améliorer la qualité du tri sur la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Avant le passage des camions de collecte (ou suite aux signalements des agents de collecte) les ambassadeurs du tri contrôlent les bacs de tri pour identifier les erreurs éventuelles.

Les ambassadeurs font ensuite du porte-à-porte aux foyers où il y a erreurs de tri pour les sensibiliser sur les bons gestes à adopter.

Merci de leur réserver le meilleur accueil !



Carine et Sébastien, ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets au Sictom de la CCHB

"Les erreurs de tri les plus fréquentes sont les papiers d'hygiène : essuie-tout, mouchoirs en papier, lingettes..., les textiles : vêtements, chaussures..., les restes alimentaires et les objets en plastique : jouets, brosse à dents..."



Sictom de la Communauté de Communes du Haut-Béarn
Pôle technique intercommunal
Rue du Pic d'Ayous - 64400 Oloron Sainte-Marie
Tel. 05 59 39 55 10 - www.sictom-hautbearn.com

hautbearn.fr

ETAT CIVIL

Parrainage Civil

Le parrainage civil de Raphaël SAMITIER a eu lieu le samedi 7 août 2021 à 11h à la mairie

Au cours de cette cérémonie, encore appelé baptême civil ou républicain, et qui tend à se développer, les parents déclarent donner des protecteurs à leurs enfants, choisis parmi leurs proches, à titre de parrain ou marraine, lesquels(es) s'engagent à les suppléer en cas de nécessité.

Des certificats sont alors délivrés, ayant une valeur plus symbolique que juridique.

C'est Emilie RACHOU, Conseillère Municipale déléguée dans les fonctions de l'État Civil, assistée du Maire, qui a procédé à la cérémonie.



Raphaël, avec ses parents et à droite parrain et marraine

❖ Naissances :

23 janvier : Asma PALAS, de Naoelle et Hervé PALAS

13 Février : Antonin GALLET de Myriam et Célian GALLET

22 Octobre : Elya Léa NOTTIN de Séverine CONSTANTI et Terence NOTTIN

Le Conseil Municipal félicite les heureux parents et adresse ses vœux aux nouveaux nés.

❖ Mariage : Marielle et Christian BAGOLLE le 10 Février 2021

Le Conseil Municipal félicite les heureux époux.



❖ Décès :

Albert AGEST le 17 juin

Nathalie PALAS/AVRAIN le 2 septembre

Le Conseil Municipal présente ses condoléances aux familles

INFORMATIONS DIVERSES

Inscription sur la liste électorale :

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'à début mars 2022 pour voter lors de l'élection présidentielle.

Vous pouvez dès à présent vérifier si vous êtes inscrit sur la liste de Geüs d'Oloron sur le site Service-Public.fr

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait fait les démarches de recensement citoyen à partir de 16 ans.

Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement...), il faut demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de la mairie. Cette démarche peut être effectuée en ligne ou en retirant un imprimé au secrétariat de la mairie.

Recensement, JDC et service national

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...). L'attestation des services accomplis (ou état signalétique des services) est parfois réclamée par la caisse de retraite ou de sécurité sociale au jeune Français ayant effectué le service national ou militaire. Renseignez-vous auprès du secrétariat de la mairie.

Jurés d'assises :

En France, les sentences judiciaires sont rendues par des juges populaires. Tous les habitants font partie d'une liste annuelle de jurés d'assises.

Chacun est donc susceptible d'être tiré au sort pour l'une des sessions de l'année.

Le tirage au sort se fait en 2 temps : on tire d'abord au sort les communes puis les personnes.

Cette année, notre commune a été retenue au 1^{er} tirage au sort, mais aucun de nos concitoyens n'a été appelé.

Carte d'identité/passeport, 1ère demande ou renouvellement :

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. Dans les environs de Geüs vous pouvez-vous rendre à Accous, Oloron, Mourenx, Navarrenx, Pau, Orthez, Tardets. (Liste disponible sur le site de l'ANTS).

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Pour préparer votre demande et gagner du temps lors de son dépôt vous pouvez compléter une pré-demande en lien sur le site de l'ANTS

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la CNI est passée de 10 à 15 ans uniquement pour les personnes majeures. Néanmoins, certains pays y compris européens, n'acceptent pas la validité prolongée.

Le renouvellement des CNI périmées après 10 ans de validité – ou en voie de l'être – est toutefois autorisé dès lors que l'utilisateur est en mesure de justifier de son intention de voyager à l'étranger dans un pays acceptant la CNI comme document de voyage et à condition qu'il ne soit pas titulaire d'un passeport valide. La preuve de ce voyage pourra être apportée par des moyens tels que titre de transport, réservation ou devis auprès d'une agence de voyage, justificatif ou réservation d'hébergement, attestation de l'employeur pour les personnes amenées à voyager à l'étranger.

Carte d'identité de plus de 10 ans : Attention tous les pays ne l'acceptent pas, plus d'info sur le site du [Ministère des affaires étrangères](#) ou [Le Service Public](#)